

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2017

Convocations adressées le 22 mai 2017

ORDRE DU JOUR

- *Permanences des élections législatives*
- *Eclairage Public : points supplémentaires*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil dix-sept et le mercredi trente et un mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : M. Vincent AHÜ, Mme Aline GALLY, Adjoint ;
Mmes Bernadette BARBIER, Monique OTTELET ;
Mrs Bernard DEVELEY, Pascal FEVRE, Eric MANACH,

Absents excusés : Mme Isabelle DOMINJON (pouvoir à Maurice MOCQUOT)

Absents : -

Secrétaire : M. Vincent AHÜ



PERMANENCES DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Le Conseil Municipal établit les permanences pour les élections législatives des 11 et 18 juin prochain.

ECLAIRAGE PUBLIC : POINTS SUPPLEMENTAIRES

Visa Préfecture le :

Le Maire informe les conseillers que 72 points lumineux ont été remplacés selon la convention établie mais 2 points lumineux ont été oubliés : rue de la Berdoche et grande rue (face au garage). Le Maire informe également qu'à la demande des administrés 3 points lumineux soient rajoutés : 1 rue de la Berdoche et 2 Allée du Cimetière.

La convention financière s'élève à 3 838.95 € HT dont 2 155.95 € HT à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la convention financière et procède à une décision modificative du budget principal 2017 de la façon suivante : prélever 2 200.- € dépenses imprévues pour les ajouter au programme Eclairage public.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

** Cimetière : Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise MARSHALL Olivier pour la réfection du pilier à droite de l'entrée pour un montant de 2 2200.- € HT. Le Conseil Municipal accepte le devis.*

Visa Préfecture le :

*** Décision modificative du budget assainissement 2017 : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque des crédits concernant les amortissements des subventions et propose de modifier le budget assainissement de la manière suivante : d'ajouter en recettes et dépenses de fonctionnement la somme de 6 830.- € (Dépenses : article 61558 et recettes : article 777) et d'ajouter en recettes et dépenses d'Investissement la somme de 6 830.- € (Dépenses : article 13913 et Recettes : article 1641).*

Visa Préfecture le :

*** Commission Intercommunale des impôts directs : Le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une commission Intercommunales des impôts directs. Le Conseil Municipal désigne 2 membres du Conseil :*

- *Bernadette BARBIER en tant que Titulaire*
- *Aline GALLY en tant que suppléante*

Visa Préfecture le

**** Communauté de Communes** : Le Conseil Municipal accepte la somme transférée à la Commune par le CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) pour un montant de 55 321.- €.

**** Travaux Rue du Crout Jacquin** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion de chantier de ce jour que :

- Proposition d'une bordure qui délimiterait l'espace public de la rue et la propriété PICHALSKA.
- Le Conseil Municipal décide de buser la dernière partie du fossé devant la propriété du n°1 Grande Rue et enherber cette zone (7 voix pour et 1 contre).
- Busage Grande Rue en diamètre 400 au lieu de 300 à la demande du Conseil Départemental.

La séance a été levée à 21h35.

Varenes, le 2 juin 2017
Le Maire,

Maurice MOCQUOT